AR Prefecture

016-251602595-20221209-DELIB60_2022-DE Reçu le 16/12/2022



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 décembre 2022

Délibération n°60/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à quatorze heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation: 25 novembre 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, François NEBOUT, Xavier BONNEFONT [Pouvoir à monsieur Gérard DESAPHY],

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY), Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Nelly VERGEZ), Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent: monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé: monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	8
Votants	15

<u>Objet</u>: Participation du Pôle Image Magelis – Festival d'Animation française de New-York. Animation First 2023

Le Pôle Image Magelis est associé au French Institute Alliance Française (FIAF) pour l'organisation de la sixième édition du Festival d'animation française à New-York, Animation First, qui aura lieu du 27 au 29 ianvier 2023.

Cette manifestation permet de présenter la richesse et la diversité de l'animation française au public américain et notamment au public adulte.

Le French Institute Alliance Française est une organisation non-gouvernementale à but non lucratif. Sa mission est d'offrir aux new-yorkais des programmes éducatifs et artistiques innovants qui sont représentatifs de la richesse et de la diversité des cultures francophones. Il est à ce jour l'un des plus

AR Prefecture

016-251602595-20221209-DELIB60_2022-DE Reçu le 16/12/2022

grands et prestigieux centres culturels franco-américain des Etats-Unis et un lieu incontournable pour les new-yorkais francophiles et francophones.

Cette sixième édition du festival proposera un programme varié, ambitieux, innovant et interactif avec des longs et courts métrages d'animation, des documentaires, des fictions, des ateliers interactifs. Le programme comptera une sélection de réalisations charentaises :

LONGS METRAGES:

- Unicorn Wars d'Alberto Vasquez, Borderline Film (ex Schmuby)
- Le petit Nicolas d'A. Fredon et B. Massoubre On Classics (Shan Too)
- Saules aveugles, femme endormie de Pierre Foldes, Miyu

SERIES:

- Bunker, sous la botte des Allemands par Golem et Linéa Série « Témoins de la Shoa » 1^{er} épisode fin 2022
- Samuel d'Emilie Tronche par Les Valseurs Série pour ARTE
- Anna et Froga (Anna et ses Amis) par Superprod
- Ella Oscar et Hoo par Normaal
- La famille Blaireau Renard De Florent Ferrier (BD) par Dargaud-Ellipse
- L'homme le plus flippé du monde par Autour de Minuit
- Open Bar de Frederick Chaillou par Les films du poisson rouge (son par Piste rouge)

Une sélection de courts métrages est également à l'étude. Des réalisations des étudiants des écoles du CNAM-ENJMIN et de l'EMCA seront présentées.

Pour mettre en place cette nouvelle édition d'Animation First et en échange de visibilité, le FIAF se tourne vers le Pôle Image Magelis et sollicite un soutien financier d'un montant de 7 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe d'un soutien financier du Pôle Image Magelis au FIAF, pour un montant de 6 000 €, au titre du Festival d'animation française, Animation First édition 2023 ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire du fait de sa publication le 16 Déc. 2022 et de sa transmission au représentant de l'Etat le 16 Déc. 2022 (Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 Décembre 2022

Signé: Le Président

Le Président, Philippe BOUTY

